



FORMATION EN PRÉSENTIEL

CACES R489-1 CATÉGORIE 1B 21 HEURES

Dernière mise à jour le 02/02/2024.

OBJECTIF

Permettre aux participants d'acquérir la maîtrise de la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégorie 1 dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de mettre en œuvre un transpalette à conducteur porté et préparateur de commandes au sol (levée inférieure à 1 mètre) dans le respect des recommandations de la CNAMTS R389





PUBLIC CONCERNÉ

Toutes personnes susceptibles d'utiliser un chariot automoteur à conducteur porté de catégorie 1

Tarif	Voir les conditions générales de vente
Réf.	CACES R489- 1B 21h
Contact	0298968158 contact@formaseco.bzh www.formaseco.bzh

PRÉ-REQUIS

- Age minimum 18 ans

 Niveau niveau_formation	 Modalité Présentiel	 Effectif par session 3 mini > 6 maxi	 Durée 21 heures / 3 jour(s)
--	--	---	--



PROGRAMME

1 - THEORIE

- Les éléments de réglementation
- Les différentes catégories de chariots
- La composition des chariots, la transmission et le système hydraulique
- Les plaques de charges
- Les instances et organismes de prévention
- Rôle et responsabilité du conducteur de chariot
- Statistiques d'accident du travail
- Les différents pictogrammes
- L'entretien des chariots

2 - PRATIQUE

- Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée
- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste
- Circuler à vide, en charge, marche avant et marche arrière, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité
- Prendre et déposer au sol une charge palettisée
- Effectuer le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai (en particulier avec une charge limitant la visibilité)
- Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort

3 - EVALUATION DES CONNAISSANCES

Test théorique et pratique selon la recommandation R389 de la CNAMTS

La formation correspond au point B de l'article 3 de l'arrêté du 2 /12/98 et ne vous dispense pas en tant que chef d'établissement de délivrer une autorisation de conduite aux personnes concernées, après avoir vérifié :

- leur aptitude médicale à la conduite de l'équipement en amont de la formation, vérifiée par votre médecin du travail (point A)
- leur connaissance des lieux et des instructions particulières à respecter sur le site d'utilisation, dont le plan de circulation obligatoire (point C)

RÉSULTATS :

Taux de réussite en 2023

- aux tests CACES® : 99,5%
- Aux formations SST : 100 %
- Aux formations préparation à l'habilitation électrique : 100 %
- Aux permis groupe lourds : 1er passage : 78,57 % 2ème passage et plus : 92,86 %

2869 stagiaires formés en 2023

Taux de réussite au Titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur : En cours

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : Offre accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter afin d'étudier la faisabilité de la formation



INTERVENANT(S)

Formateur et testeur CACES en R489

ÉVALUATION

Evaluation théorique et pratique selon la recommandation R489 de la CNAMTS

ATTRIBUTION FINALE

Remise d'une attestation de formation professionnel et d'un certificat CACES®

[maintient_connaissance](#)